

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Présents : L. BARAFORT, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-C GARNIER, J-M JACQUOT, P. MAZOYER, T. SOUSTELLE.

Début de séance à 19h30.

Une minute de silence en rapport avec les événements du 13 novembre 2015 à Paris.

Secrétaire de séance : M Jean-Claude GARNIER est secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal du 7 septembre et 5 octobre 2015 ayant reçu les corrections, ont été validés. Le compte rendu de la séance du 2 novembre 2015 n'amenant aucune remarque est également validé.

Point 1 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
Fusion de la Communauté de Communes du Pays Grand 'Combien avec la CA d' Alès
Agglomération, CC des Hautes Cévennes, CC Vivre en Cévennes :

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal lors des séances du 2 novembre 2015 et du 23 novembre 2015. Le conseil doit se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal qui a été proposé en date du 9 octobre 2015 par Mr Le Préfet.

Mme le Maire rappelle que la CDCI se réunira début 2016 et que M. le Préfet tranchera le 31 mars 2016.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), à l'origine de ce projet, impose une rationalisation des EPCI à fiscalité propre, une fusion de nombre de syndicats intercommunaux et mixtes.

Chaque membre du conseil s'exprime, les arguments sont les suivants :

La gestion de l'Agglo d'Alès à 50 communes semble déjà difficile qu'en serait-il si leur nombre atteignait 75 ?

Dans un territoire si grand, que deviendrait la démocratie de proximité, la citoyenneté et le vivre ensemble ?

Quel serait le coût de la gestion d'un tel territoire, dans un contexte où l'économie est de rigueur ?

La mutualisation des agents ne serait-elle plus efficace sur un territoire plus restreint regroupant des communes rurales ?

Le bassin de vie d'Alès est et restera une réalité au quotidien.

- Même bassin de vie, même bassin économique.

Economiquement on est tourné vers l'Agglomération d'Alès. En consommant sur Alès, on contribue à l'économie locale sans retour d'investissement. Il faut éviter la relégation économique du Pays Grand'Combien qui défavorise déjà l'activité des producteurs et des entreprises du bassin grand'combien.

Puisque la loi montagne autorise une gestion autonome, et que la CC du Pays Grand'Combien peut bénéficier de la dérogation « zone de montagne » ne pourrait-on pas envisager une fusion avec la CC des Hautes Cévennes.

« Christine DONNARD et Jean-Michel JACQUOT sont favorables au projet de fusion et expriment leur position :

Les interrogations, les incertitudes sur le projet de fusion et ses conséquences sont importantes et doivent être posées. Elles ne sont pas nouvelles et restent valables pour toute coopération intercommunale quel que soit l'EPCI que l'on rejoindrait.

On peut voir le projet de fusion comme une perte. On peut aussi se demander qu'en faire de positif pour la commune. Et pour cela il faut être présent avec le Pays Grand'Combien quand se discuteront le choix des compétences et de la nouvelle organisation.

Pourquoi favorable ?

- La commune participe déjà à des instances intercommunales qui exercent à sa place des compétences : Syndicat mixte d'Electricité (SMEG), SIVU DFCI, et, comme membre du Pays Grand'Combien, avec l'Agglomération d'Alès, au SMIRITOM (ordures ménagères), au SCOT (urbanisme), à Myriapolis (développement économique), au transport scolaire (SNTBA).

- La commune garde ses compétences de gestion de la vie locale, des équipements, des projets d'aménagement. Mais comment avancer et financer ? Les projets dépendent des subventions. Et celles-ci sont à la baisse comme les moyens du Pays Grand'Combien. L'assainissement n'a pas pu être réalisé.

La commune a intérêt à partager les charges en s'appuyant sur une EPCI élargie pour bénéficier de moyens techniques et financiers renforcés. Un exemple : les portions de voirie communale utilisées par le transport scolaire pourraient être déclarées d'intérêt communautaire. Si une telle fusion avait lieu, il est évident qu'une grande majorité des compétences serait gérée par la capitale de l'Agglo.

Pierre MAZOYER tient à préciser également sa position :

Sic : « Après avoir pris connaissance des différents documents mis à sa disposition et des différents points de vue exprimés par ses membres du conseil municipal, dans la réflexion sur une fusion ou non avec le Grand Alès, qui met en évidence des aspects surement positifs d'une telle fusion telle que la compétitivité ou le partage des charges par exemple, et qui présente

par ailleurs beaucoup trop d'incertitudes sur la gestion ou la perte d'autonomie de la commune, de ce fait, préfère s'abstenir. »

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'exprime dans ce sens.

**Voté 4 contre
2 pour
1 abstention**

Point 2 : Délégation de compétences que le conseil municipal délègue au maire

Lecture est faite du modèle de délibération proposée par M. FOUR, percepteur. Celle-ci comporte 26 articles et s'appuie sur les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22), ceci dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du mandat.

La majorité des membres du conseil la trouve trop vaste et demande plus de clarté.

Mme BARAFORT précise que toute la gestion de la commune restera claire et débattue en conseil.

M. Four sera interpellé sur le contenu et sa nécessité le 25/11/2015.

Point 3 : Rapport d'activités du Pays Grand Combien 2014

L'ensemble du conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités et le trouve bien fait.

Sa présentation est appréciée. C'est un reflet de qualité de la vie de la communauté.

Point 4 : Tarification de l'eau potable et Règlement de l'eau –

Une présentation des documents de travail est faite.

Le passage à la facturation de la consommation réelle étant obligatoire, compte tenu des contraintes imposées par la situation de la commune en zone ZRE, une proposition de facturation est exposée comme suit :

Abonnement de compteur : 120 voire 140 euros, étant donné que 1/3 des abonnés consomme moins de 20 m³/an.

Prix du mètre cube fixe : 1,50 euros/m³

Les textes officiels obligeant le passage à la consommation réelle sont demandés avant de s'engager.

Mme BARAFORT insiste sur les contraintes de calendrier. Il faudra se réunir avant fin décembre pour voter, afin que ce tarif soit applicable dès 2016.

Le règlement de l'eau dont le projet avait été travaillé en 2013 par Mme Christine DONNARD et M. J.M. JACQUOT a été revu par Mme BARAFORT et M. GARNIER

L'ensemble du conseil en a eu connaissance en amont de cette séance.

Il reste à fixer les tarifs des services et raccordement. Ceci se fera une fois la tarification votée.

Après en avoir débattu le conseil s'exprime dans ce sens :

POUR : 5

ABS : 2

Point 5 : Suppression budget annexe du CCAS

Pour des raisons de simplification comptable, il est proposé de supprimer le budget du CCAS et de l'inclure dans le budget de la commune dès le 1^{er} janvier 2016. La loi NOTRe le permet. Cette proposition sera présentée à la réunion du CCAS prévue le mardi 1^{er} décembre 2015, pour des raisons d'information et de correction envers les membres.

Point 6 : Délibération de la dissolution du SIVU Lichère

M. Pierre MAZOYER délégué au SIVU Lichère rapporte que la dissolution de celui-ci est actée en date du 22 septembre 2015. Le SIVU de la Lichère est dissout, il est repris et sera géré par une association de la commune de Branoux les Taillades.

Le conseil municipal prend acte de cette dissolution.

Questions diverses

- La réunion publique du 9 novembre 2015 pour une information au sujet de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de M. le Préfet, a semblé positive. Plus de trente personnes y étaient présentes.
- Un dernier stage de l'association "Sentiers" du 11/11 au 14/11/2015 pour cette année 2015. Il a clôturé le travail de Mathias POISSON. L'artothèque a fonctionné, les travaux finaux du stage ont été présentés. La bibliothèque en plein air a été fréquentée durant l'été ; elle sera fermée pour l'hiver.
- Les lignes téléphoniques en panne sur la commune depuis 15 jours, voire 3 semaines, sont enfin rétablies. Le conseil déplore ces désordres récurrents

Travaux:

- Une réunion de travail au sujet du Schéma directeur de l'eau s'est tenue le 19 novembre 2015 avec M. JOLITON (entreprise LACOMBE-BONNET), M. TELLIEZ (cabinet CEREG), MM. Jean-Claude GARNIER et Thierry SOUSTELLE.

Un dysfonctionnement du compteur général du pompage est identifié. Il est sous garantie et sera changé.

Ce même jour, une rupture de canalisation est détectée sur le tuyau allant du pompage au puits le jeudi 19 novembre. L'intervention pour sa réparation est menée à bien dès le vendredi 20 novembre.

- Les travaux du chemin de la Chèvrerie sont prévus. Ils débuteront dans les meilleurs délais.
- Réunion DFCI

Une réunion se tiendra le 3 décembre 2015 à Cendras ; Monsieur SOUSTELLE s'y rendra.

- Proposition d'intégrer Mme Dominique SOUSTELLE en tant qu'agent communal. Mme BARAFORT donne la parole à Mme Claude- Lise RIBOT. Cette dernière propose d'étudier la possibilité d'établir la feuille de paie de Mme D. SOUSTELLE, en tant qu'agent d'entretien rattachée à la commune. Une économie devrait en découler. Les membres du conseil se prononcent dans ce sens.

Elections régionales:

- Les réunions de révision des listes électorales ont été tenues les 25 septembre 2015 et 27 novembre 2015.
- Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00, le 6 décembre et 13 décembre 2015. Seront présents à l'ouverture : Mme L. BARAFORT ; MM. JL. CHABROL, JM JACQUOT, JC GARNIER, T. SOUSTELLE
- La signature de l'achat du terrain de MM. Dhombres aura lieu le jeudi 10/12/2015 à l'étude notariale SALINDRE et RENOU à Lédignan.
- Le repas des anciens et le goûter de Noël des enfants (nés entre 2001 et 2015) est prévu le dimanche 20/12/2015.

Prochain conseil: le 14/12/2015 à 19h30

Les vœux: le samedi 9 ou 16/01/2016 à 18h salle polyvalente

Séance levée à 22h45

